



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Madame Vanessa Mosquera
Directrice
Rue des Halles, 4
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 19/05/2023

N/Réf. : BXL22781_708_PU
Gest. : MB/OB
V/Réf. : J3172/2022
Corr: Bouchenak Oumayma
NOVA : 04/XFD/1864936

BRUXELLES. Rue Jenneval, 4
(= façade avant en ZP du site Squares Ambiorix, Marie-Louise, Marguerite et l'avenue Palmerston)
PERMIS D'URBANISME: ajouter une annexe au rez-de-chaussée et au 1er étage, créer une lucarne en façade arrière et changer les menuiseries de la façade avant (régularisation PV BR/23/91)

Avis de la CRMS

Madame,

En réponse à votre courrier du 04/05/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 10/05/2023, concernant la demande sous rubrique.



Situation Brugis©



Photo du bien. Google Street View©



Situation projetée en façade avant et arrière. Image tirée du dossier

La façade avant de l'immeuble est comprise dans la zone de protection des Squares Ambiorix, Marie-Louise, Marguerite et de l'avenue Palmerston.

Avis de la CRMS

La CRMS regrette l'utilisation de PVC pour les menuiseries en façade avant et recommande la pose de châssis et porte en bois. Les autres interventions, situées en façade arrière, ne seront pas visibles depuis l'espace public. Elles n'impacteront pas les vues vers et depuis les squares classés et n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : tjacobs@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; oumayma.bouchenak@brucity.be ; commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; urb.accueil@brucity.be ; urb.pu-sv@brucity.be ; protection@urban.brussels ; leirens@urban.brussels

1/1